FRC f 29748 A

Case folio FRC 27168

LETTRE

DE M. ROLAND,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

En date du 31 Août 1792, l'An IV de la Liberté, et le premier de l'Egalité,

ADRESSÉE à M. le Procureur-Général-Syndic du Département de Maine et Loire,

Relative au Rassemblement des Grenadiers et Chasseurs;

JE ne doute pas, Monsieur, que le Conseil ne s'empresse de retirer l'Arrêté qui suspend l'effet de la réquisition des Généraux, aussi-tôt que le danger qui vous menace sera cessé. Il doit considérer que les frontieres, déja envahies, présentent bien plus de danger encore, et qu'il est urgent d'y envoyer tous les bras dont il est possible de disposer. Le bruit des chaînes, dont les tyrans du Nord veulent nous accabler, se fait entendre de toutes parts; il n'y a plus à

THE NEWBERRY LIBRARY

hésiter un seul instant ; c'est maintenant que les vrais Amis de la Liberté doivent donner des preuves de la sincérité de leurs sermens, et se montrer dignes du nom Français, ou se laisser accabler par l'ignominie du parjure et de la lâcheté.

Les administrateurs composant le Conseil-Général du Département de Maine et Loire.

Vu la Lettre du Ministre de l'intérieur ci-dessus, le Conseil du Département de Maine et Loire, considérant que le danger de la Patrie n'a jamais été plus imminent que dans ce moment où les soldats des tyrans, après avoir envahi le territoire Français, portent par-tout la désolation et la mort ; que le salut et la gloire de la Nation exigent impérieusement que les bons Citoyens volent au secours de leurs freres des frontieres, et fassent tous leurs efforts pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans l'intérieur de l'empire ; révoquant son Arrrêté du 23 août dernier, arrête que celui du 16 du même mois relatif à la réquisition du Général de l'Armée du Nord de la moitié des Grenadiers et Chasseurs des bataillons de Gardes Nationales exercés et armés, sera exécuté selon sa forme et teneur, à l'exception de l'article III concernant l'époque de la réunion au chef-lieu qui n'aura lieu que le 16 de ce mois.

FAIT en Conseil Général, au Département de Maine et Loire, à Angers ce 5 septembre 1792, l'an 4e. de la Liberté et le 1er. de l'Égalité.

La minute est signée *B. L. Dieusie*, Président ; et *Barbot*, Sécrétaire-Général.

A Angers, chez MAME, imprimeur du Département de Maine & Loire, 1792, l'an IVe. de la Liberté.

fQ